

6 octobre 2020

Objet : Procédure pour un cas confirmé de COVID-19 dans un établissement

Chers parents,

À la suite d'un premier cas de COVID-19 confirmé dans notre milieu scolaire et aux nombreux appels reçus, nous tenons à vous rassurer et à vous informer de la procédure mise en place dans le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda si la Santé publique devait nous **confirmer** qu'un élève a obtenu un diagnostic positif de COVID-19.

Voici la procédure.

1) POUR TOUS LES ÉLÈVES.

Tous les parents de **l'école concernée** recevront une **lettre** indiquant qu'il y a un cas confirmé de COVID-19 dans l'école que leur enfant fréquente, qu'il ait été en contact direct ou non avec cet élève.

C'est une lettre générale provenant de la direction d'école basée sur le modèle obligatoire du gouvernement. Vous n'avez aucune action à poser.

NOTE IMPORTANTE

Tous les enfants dont les parents reçoivent cette lettre d'information générale **doivent continuer à fréquenter leur école.**

Il ne sert à rien de retirer votre enfant de l'école, à moins qu'il ne montre des symptômes tel qu'indiqué dans l'outil d'autoévaluation du Québec : [Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#). Si tel est le cas, suivez les indications précisées dans cet outil.

2) POUR LES ÉLÈVES QUI DOIVENT ÊTRE CONFINÉS

Les parents des enfants ciblés par un confinement recevront une communication directe et personnalisée (appel téléphonique) de la part de la direction de l'école ou d'un membre du personnel. Il est aussi possible que la Santé publique vous contacte personnellement. Ces parents concernés devront suivre des recommandations précises.

- ☞ Si vous êtes concernés par un confinement, vous recevrez rapidement par l'école l'information nécessaire pour la poursuite des apprentissages et de l'enseignement (ex. : récupération des effets personnels, prêt d'ordinateur, travaux à faire, soutien pédagogique ou technique ou, encore, selon le cas, enseignement virtuel).

NOTE IMPORTANTE

Si vous ne recevez pas de communication directe et personnalisée, votre enfant est tenu de se présenter normalement à ses cours, et ce, sauf s'il présente un ou des symptômes de la COVID-19.

Nous espérons que ces informations rendent le processus plus clair pour vous et que cela puisse amenuiser vos inquiétudes.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par courriel (covid19@csrn.qc.ca) ou par téléphone (819-762-8161, poste 2255).

Nous vous remercions de votre précieuse et habituelle collaboration.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Yves Bédard
Directeur général



Anne-Frédérique Karsenti
Directrice des Services éducatifs